

Commune de JURY

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 25 mars 2021

Date de convocation

19.03.2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le dix-neuf mars deux mil vingt et un, réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Jury, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Stanislas SMIAROWSKI, Maire.

Date d'affichage

19.03.2021

Etaient présents : Mrs – S. SMIAROWSKI ; G. LIZEUX ; J-L OURY ; G. LEDRICH ; Y. RINALDI ; A. AISSAOUI ; S. CAZIER

Nombre de Conseillers**en exercice**

15

Mmes – S. OZBOLT ; A. CALARI ; B. SIMON ; M-L RAGNI ; A. GALAT ; M. DELIVRON

Etaient absents excusés :

C. KAMUT qui a donné pouvoir à A. GALAT
I. ZOCHOWSKI qui a donné pouvoir à G. LEDRICH

Présents

13

Etait absent non excusé : /**Votants**

13+2

Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance J-L OURY



1) AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'ORGANISATION DES TAP ET DU PERISCOLAIRE DES COMMUNES DE JURY ET DE MECLEUVES

Madame Solange OZBOLT, adjointe au Maire, informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de prendre un avenant à la Convention d'organisation des TAP et du Péri-scolaire des communes de Jury et de Mécleuves.

Cet avenant est nécessaire suite à la volonté de la mairie de Chesny de réintégrer le péri-scolaire à compter de la rentrée de septembre 2021.

Il est précisé que l'accueil du matin ainsi que le service de restauration du midi se fera sur Chesny pour les enfants scolarisés à Chesny.

Après en avoir délibéré et à 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal :

- APPROUVE l'avenant à la convention susvisé, tel que présenté par Mme Ozbolt ;
- AUTORISE M. le Maire ou son délégué à signer cet avenant et les documents y afférents, avec Messieurs les Maires de Mécleuves et de Chesny.

2) AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS POUR LA GESTION DU PERISCOLAIRE

Madame Solange OZBOLT, adjointe au Maire, informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de prendre un avenant à la Convention pluriannuelle d'objectifs pour la gestion du péri-scolaire.

Cet avenant est nécessaire suite à la volonté de la mairie de Chesny de réintégrer le péri-scolaire à compter de la rentrée de septembre 2021.

Après en avoir délibéré et à 14 voix pour et 1 une abstention, le conseil municipal :

- APPROUVE l'avenant à la convention susvisé, tel que présenté par Mme Ozbolt ;
- AUTORISE M. le Maire ou son délégué à signer cet avenant et les documents y afférents, avec Messieurs les Maires de Mécleuves et de Chesny ainsi que Madame la Présidente de la MJC de Jury.

3) NOMINATION DES CORRESPONDANTS DEFENSE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'obligation de nommer un correspondant défense dont la vocation est de développer le lien armée-nation et de promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

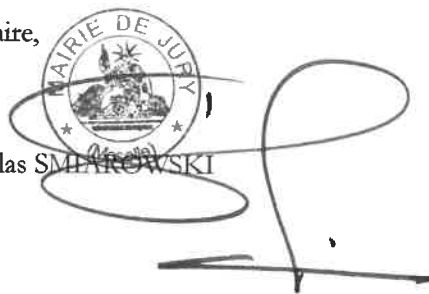
Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le conseil municipal valide la nomination de Madame Monique DELIVRON et de Monsieur Sébastien CAZIER.

Fait et délibéré le 25 mars 2021

Le Maire,

Stanislas SMAROWSKI



Acte rendu exécutoire après transmission en
Préfecture et affichage 30 mars 2021